

VORORT

des Schweizerischen Handels-
und Industrie-Vereins

de l'Union suisse du commerce
et de l'industrie

dell'Unione svizzera di commercio
e d'industria

P. Borgeaud
Präsident

8401 Winterthur
Postfach 414

2520.1

Monsieur le Conseiller fédéral
Jean-Pascal Delamuraz
Chef du Département fédéral de
l'économie publique

3003 B E R N E

Zurich, le 23 avril 1991

Espace économique européen (EEE)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Les voix qui invitent le Conseil fédéral à se retirer des négociations sur l'EEE se font plus nombreuses. Vous connaissez le scepticisme du Vorort, mais aussi sa retenue s'agissant des déclarations publiques. Du moment que la compétence de négocier appartient au Conseil fédéral, c'est à lui aussi, à mon avis, qu'il incombera de décider le repli.

Le mémoire ci-joint indique comment nous nous imaginons un repli en bon ordre des négociations de l'EEE. Si le Conseil fédéral tirait des conclusions semblables, nous appuierions sa décision publiquement et sans réserve.

Vous êtes seul destinataire des présentes lignes, et je vous serais par conséquent reconnaissant de bien vouloir, de la manière qui vous paraît appropriée, informer le Conseil fédéral de notre attitude.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de ma haute considération.

P. Borgeaud

Annexe : ment.



Scénario: repli ordonné de l'EEE

La Suisse ne signe pas le traité sur l'EEE. En lieu et place, elle poursuit la collaboration avec la CE sur la base de l'accord de libre-échange et des arrangements qui l'ont suivi. Cette décision est liée à l'option d'une adhésion à la CE, à une date ultérieure qui ne peut encore être précisée.

1. Situation de départ

L'accord sur l'Espace économique européen (EEE) en cours de négociation était conçu à l'origine, selon l'initiative de M. Delors, président de la Commission de la CE, comme le développement et l'extension institutionnalisés de l'accord de libre-échange en ce qui concerne la circulation des personnes, des capitaux et des services; il impliquait explicitement la participation des Etats de l'AELE aux décisions. Cette offre de participation aux décisions, jugée "trop attrayante" par d'aucuns à l'intérieur de la CE, a été ensuite retirée. En même temps, l'attitude très conciliante des Etats de l'AELE désireux d'adhérer à la CE a incité les négociateurs de la Communauté à exiger de l'AELE la reprise telle quelle d'une partie importante du programme de réalisation du marché unique. Les négociations conduisent ainsi non pas à un traité de libéralisation entre la CE et les pays de l'AELE fondé sur le droit international public, mais à une convention de quasi-adhésion des Etats de l'AELE à la CE sans les droits de participation aux décisions qui devraient en découler.

2. Appréciation du traité sur l'EEE

Le traité sur l'EEE présente beaucoup de défauts matériels, qui peuvent peut-être encore être corrigés dans la suite des négociations. Il s'agit notamment des règles relatives à l'origine, du traitement de l'acier et de l'énergie, de la

compatibilité de nos normes plus sévères sur l'environnement avec la libre circulation des marchandises, des transports, des problèmes liés à la libre circulation des personnes, du régime appliqué aux Etats tiers et de questions épineuses en rapport avec le droit des sociétés, des assurances sociales et de la concurrence.

Il est clair dès aujourd'hui que l'accord sur l'EEE présente les traits d'une convention de satellisation. Les défauts institutionnels les plus graves concernent l'influence très insuffisante sur la législation future (decision making), la surveillance, les clauses de sauvegarde et la participation des Etats de l'AELE aux comités de la CE qui appliquent, développent et gèrent le droit communautaire.

La CE refuse d'éliminer ces défauts institutionnels. Les Etats de l'AELE qui souhaitent adhérer à la CE et considèrent l'EEE comme une étape transitoire peuvent plus aisément s'accommoder de cette situation que la Suisse, pour laquelle le traité sur l'EEE pourrait rester en vigueur nettement plus longtemps.

3. Intensification du libre-échange en tant que solution intermédiaire

Les déséquilibres du traité sur l'EEE sont tels qu'ils devraient conduire la Suisse à ne pas s'y joindre. Le Conseil fédéral devrait être invité à ne pas signer le traité, qui est conçu pour les Etats de l'AELE désireux d'adhérer à la CE. On épargnerait ainsi aux Chambres et au peuple le désagrément d'avoir à repousser l'accord.

Au lieu de quoi il faudrait développer et renforcer les relations économiques déjà intenses entre la Suisse et la CE en se fondant sur les bases existantes (accord de libre-échange et arrangements qui ont suivi); l'objectif serait double:

- il faut premièrement, en maintenant la possibilité d'une adhésion ultérieure à la CE, rapprocher la Suisse du mar-

ché intérieur communautaire et éliminer les principaux obstacles actuels.

- deuxièmement, il faut réduire en Suisse les coûts de l'approvisionnement - élevés dans le cas des "marchés fermés" - en ouvrant les frontières et améliorer la compétitivité de l'économie par un programme de libéralisation autonome (réalisation du "marché intérieur suisse").

4. Mesures d'accompagnement

Dès que sera connu l'accord sur l'EEE dans ses traits essentiels, le Conseil fédéral devrait s'en distancer comme proposé plus haut. Deux mesures contribueraient à placer cette décision dans une perspective empêchant les malentendus:

- a) Du fait que nos négociateurs participent et concourent à la naissance du traité sur l'EEE, la Suisse ouvre l'accès à l'EEE aux pays de l'AELE désireux d'adhérer à la CE et fait preuve envers eux d'une réelle solidarité. (Mais il va de soi que nos négociateurs observent des principes qui ne sont pas indéfiniment "extensibles" ! Leur solidarité dépendra de la volonté des Etats de l'AELE de rechercher un traité sur l'EEE tant soit peu acceptable.)
- b) En mentionnant la possibilité d'une adhésion ultérieure à la CE dans sa décision de se distancer du traité sur l'EEE, le Conseil fédéral émet un signal positif et assigne un objectif constructif à notre collaboration. Ce faisant, il aide la CE à adopter elle aussi une attitude constructive.